



Ouagadougou, le 04 NOV 2025

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°2023-0647/PRES-TRANS/PM/MEFP/MDICAPME du 02 juin 2023 portant promotion du port du Faso Dan Fani, du Koko Dunda et des autres tissus traditionnels, et de l'arrêté n°2023-455/MCCAT/CAB du 02 novembre 2023 portant conditions et modalités de promotion et du port du Faso Dan Fani, du Koko Dunda et des autres tissus traditionnels au sein des structures publiques et privées du domaine de la communication, de la culture, des arts et du tourisme, le Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme rappelle, à l'attention des responsables d'organes de presse et de leurs collaborateurs, la nécessité de l'adoption d'un code vestimentaire digne et respectueux de nos valeurs nationales à l'occasion de la couverture médiatique des cérémonies officielles.

Il a, en effet, été constaté avec regret, une négligence vestimentaire de la part de certains professionnels des médias lors d'événements à caractère officiel. De tels comportements sont contraires à l'esprit des textes précités et sont de nature à perturber la solennité des cérémonies officielles et à porter atteinte à la noblesse de la profession journalistique.

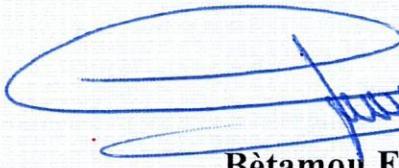
En conséquence, il est demandé à chaque responsable de média d'instruire ses collaborateurs, qu'ils soient journalistes, caméraman, photographes ou autres personnels, à :

- proscrire les tenues débraillées, indécentes ou inadaptées aux cérémonies officielles ;
- privilégier le port du Faso Dan Fani, du Koko Dunda ou d'autres tissus traditionnels burkinabè ;
- adopter des tenues décentes, sobres et professionnelles ;
- veiller à une présentation personnelle soignée et digne du Burkinabè.

Le non-respect de ces prescriptions entraînera désormais l'interdiction d'accès ou l'expulsion des contrevenants des lieux et cérémonies concernées, sans préjudice des mesures administratives ou disciplinaires qui pourraient s'en suivre.

Le Ministre en appelle au sens de responsabilité et de patriotisme des responsables de presse afin de contribuer à la promotion de notre identité culturelle, à préserver le caractère solennel de nos cérémonies, à garantir le respect dû aux institutions et aux personnalités et à rehausser l'image du journaliste burkinabè.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire général



Bétamou Fidèle Aymar TAMINI

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

